

Maria Gintowt-Jankowicz, *Odpowiedzialność podatkowa członków rodziny podatnika i innych osób trzecich [La responsabilité fiscale des membres de la famille du contribuable et d'autres tiers]*, Warszawa 1973, Wyd. Prawnicze, 162 pages.

Malgré sa grande importance théorique et pratique, on n'a pas prêté jusqu'à l'heure actuelle beaucoup d'attention dans la littérature polonaise concernant le droit financier à l'institution de la responsabilité fiscale qui commence à se distinguer par l'ensemble séparé des normes du droit fiscal matériel. Dans la littérature d'après-guerre, s'est fait sentir le manque notamment de l'ouvrage monographique tenant compte de différents aspects de la responsabilité fiscale. Les ouvrages ayant le caractère de contributions, d'ailleurs peu nombreux, n'ont pas été capables de combler les lacunes dans ce domaine. L'une des causes de l'absence de l'intérêt suffisant prêté à l'institution de la responsabilité fiscale doit être recherchée dans la tendance visible des représentants de la science du droit financier à s'écarter de la problématique strictement juridique, notamment de celle qui exige la prise en considération des liens existant entre les institutions du droit financier et celles qui font partie d'autres disciplines juridiques. Cela constitue, sans aucun doute, le prix qu'il faut payer pour la concentration nécessaire, mais qui est pourtant en majeure partie excessive, des efforts de recherches sur les aspects économiques des institutions du droit financier.

C'est avec d'autant plus d'approbation qu'il faut accueillir le fait d'aborder par

l'auteur la problématique par excellence juridique de la responsabilité dite des personnes tierces du fait des obligations fiscales du contribuable, problématique qui doit être basée sur les connaissances scientifiques solides, rendant possible de faire une analyse profonde des normes qui sont non seulement du ressort du droit financier, mais également d'autres disciplines juridiques, en particulier du droit civil et administratif.

Le titre de l'ouvrage peut imposer une supposition que l'auteur ne s'y est occupée que de la question de la responsabilité fiscale dite des personnes tierces, donc de ces personnes auxquelles, en vertu de la décision d'un organe financier, s'étend la responsabilité fiscale pour les obligations du contribuable. Pourtant déjà la lecture sommaire de l'ouvrage en question permet de constater que l'auteur n'a pas non plus passé sous silence les questions portant sur la responsabilité fiscale du contribuable lui-même. Ainsi est né l'ouvrage appréciable, qui traite d'une manière complexe de toutes les sphères de la responsabilité fiscale dans sa conception subjective, à l'exception — étant donné son importance marginale dans les conditions de l'économie socialiste — de la problématique de la responsabilité fiscale des sociétés et des associés ainsi que des membres de l'administration des sociétés à responsabilité limitée et des sociétés par actions n'étant pas les sujets de l'économie socialisée.

L'ensemble de la problématique portant sur la responsabilité fiscale a été présentée par l'auteur dans cinq chapitres. La composition de l'ouvrage est basée sur les catégories normativement séparées des personnes tierces, catégories constituant, selon l'auteur, les sortes déterminées des « sujets de la responsabilité fiscale » auxquelles appartiennent: les membres de la famille du contribuable, les utilisateurs et les gérants d'un immeuble du contribuable ainsi que ses successeurs. Une seule exception sous ce rapport constitue dans l'ouvrage en question le chapitre premier, consacré à la présentation et à l'analyse des principes généraux de la responsabilité dite des personnes tierces. L'auteur y a présenté plusieurs idées appréciables au sujet de la forme générale de l'institution de la responsabilité fiscale. Le postulat formulé dans ce chapitre, portant sur la question essentielle, à savoir sur le caractère de la responsabilité fiscale dite des personnes tierces, mérite une attention particulière. C'est à juste titre que l'auteur propose de remplacer la responsabilité solidaire de ces sujets avec le contribuable par leur responsabilité subsidiaire (p. 26).

La qualité particulière de l'ouvrage repose dans la concision des argumentations et dans la précision des explications basées sur une profonde analyse non seulement du matériel normatif, mais aussi des conditions économiques et sociales des solutions normatives largement discutées. Un regard critique sur les constructions normatives en matière de responsabilité fiscale, de même que sur le caractère de leur conception législative, a permis à l'auteur de formuler des conclusions appréciables *de lege ferenda*, dont la plupart devraient être prises en considération par le législateur à l'occasion de l'amendement des dispositions respectives de la loi.

Plusieurs thèses intéressantes soulevées par l'auteur et qui concernent notamment la formation de l'étendue de la responsabilité fiscale dite des personnes tierces, méritent une attention particulière.

Il paraît être motivée notamment une thèse générale qui résulte des considérations présentées par l'auteur, à savoir que l'étendue d'application de l'institution de la responsabilité dite des personnes tierces pour les obligations fiscales du contribuable doit subir une certaine limitation. Entre autres, l'auteur propose à juste titre de limiter l'application de cette institution seulement aux obligations fiscales des sujets de l'économie non socialisée, donc à l'exclusion des obligations fiscales des personnes employées dans l'économie socialisée (pp. 142 - 143). Imprégnée de l'hu-

manisme bien conçu est la proposition de l'auteur d'exclure du cercle des sujets responsables pour les obligations du contribuable les personnes, il est vrai, qui vivent à son foyer, mais qui sont bénéficiaires des avantages pécuniaires de caractère alimentaire (p. 51).

Une attention particulière mérite également l'opinion de l'auteur qui entraîne le postulat d'accorder aux personnes tierces, qui assument la responsabilité pour les obligations fiscales, toutes les attributions d'une partie en procédure fiscale concernant ces obligations (pp. 30 - 33 et 148).

Il est lieu de partager pleinement l'opinion de l'auteur au sujet de la nécessité d'harmoniser l'étendue de la responsabilité fiscale des époux avec celle admise par le code de famille et de tutelle (pp. 66 - 67). Cela est dans l'intérêt de la cohésion nécessaire du système juridique.

Il est compréhensible que certains thèses de l'auteur supposent une attitude critique. Elles ont le caractère discutable, comme, par exemple, la thèse sur le remplacement de la responsabilité des membres de la famille du contribuable « [...] par la responsabilité des personnes vivant à son foyer, sans distinction des liens familiaux entre elles et le contribuable » (p. 46).

L'ouvrage en question, étant donné son haut niveau scientifique et la prise en considération des liaisons interdisciplinaires dans le domaine de l'institution de la responsabilité fiscale, est digne d'être recommandé non seulement aux spécialistes du droit financier, mais aussi à un cercle plus large des lecteurs.

*Apoloniusz Kostecki*